

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 août 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.194

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 19 juillet dernier, visant à obtenir le nombre de directives médicales anticipées, consignées au Registre des directives médicales anticipées depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant les soins de fin de vie* jusqu'à ce jour, autant par acte notarié que devant témoins, ainsi que le nombre de consultations par les médecins, et ce, pour toutes les régions sociosanitaires.

Vous trouverez ci-joint les documents répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Pour votre information, concernant l'inscription au registre, les données sont réparties selon les régions sociosanitaires, mais aussi par genre et par langue. Pour les consultations au registre, les données sont réparties selon les établissements et non par région sociosanitaire.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1